

Le chauffe eau solaire : Crédit d'impôt

Le Plan Soleil mis en place par l'Ademe en 1999 a permis un démarrage du marché des chauffe-eau solaires en France. De quelques centaines d'installations pendant l'année 2000, les ventes ont dépassé 15.000 systèmes solaires en 2005.

Les procédures de subventions directes de l'État aux particuliers sont devenues difficiles à gérer et à partir de janvier 2005, tous les équipements de production d'énergie renouvelable bénéficient d'un crédit d'impôt.

Au 1er janvier 2006. Le crédit d'impôt pour les équipements solaires est passé de 40% à 50%. Mais les aides régionales, départementales et municipales sont toujours d'actualité.

Le crédit d'impôt est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique.

Chaque contribuable bénéficie du crédit d'impôt, qu'il soit imposable ou non.

Le crédit d'impôt sur le revenu s'applique à l'habitation principale. Il concerne l'acquisition d'équipements mais n'inclut pas les travaux d'installation.

Tous les travaux visant les économies d'énergie peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt avec un taux variable